



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2018 sous la présidence de Denis BOUILLIANT Maire de Frémécourt

Membres présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, TESFAMIKAEL Maria, BAHRI Joëlle, GILLES José, CHEVALLIER Mickaël, CATELON Monique, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre.

Absents excusés : VALETTE David donne pouvoir à ZAMIA Eric

Secrétaire de séance : GILLES José

Invitée : LAVALLEY Patricia, secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 20h05

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Après lecture, le procès-verbal du conseil municipal en date du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2) DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES :

En vertu de la loi, un délégué à la protection des données, extérieur à la commune, doit être désigné. La proposition de la Communauté de Communes concernant l'association ADICO est adoptée à l'unanimité.

3) DELEGUES AU SIERC :

Le SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux Câblés) demande à ce qu'un deuxième délégué suppléant lui soit désigné dans chaque commune, en raison de l'absentéisme aux réunions qui empêche parfois le quorum d'être atteint. Sophie Bouillé-Huet se propose et est désignée à l'unanimité.

4) ACQUISITION PARCELLE W-61 :

La parcelle cadastrée W-61, située tout en bas du village près de la mare épicière, a été vendue par son propriétaire, mais la SAFER a exercé à la demande de la commune son droit de préemption avec révision du prix à hauteur de 5.000 euros hors frais. Le Conseil confirme à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle de 1.517 m² au profit de la commune.

5) CANTINE ET GARDERIE :

Les repas fournis à la cantine par la société SAGERE sont à 5 euros depuis plusieurs années, la commune fournissant le pain. Les activités périscolaires disparaîtront à la rentrée prochaine en raison du retour à 4 jours d'école par semaine. La garderie est facturée aux parents 1,10€ la demi-heure, avec une fréquentation de 4 enfants le matin et une douzaine

l'après-midi en moyenne. Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année scolaire prochaine.

6) FETE DU VILLAGE LE 23 JUIN :

La fête du village consistant : en apéritif, repas, soirée dansante et feu de la St-Jean aura lieu comme prévu le 23 juin au soir. Elle est coordonnée avec la fête de l'école organisée par les parents d'élèves, qui aura lieu dans l'après-midi. Un tract a été distribué avec bulletin d'inscription, au prix de 14 euros par adulte et 7 euros par enfant pour le repas.

7) QUESTIONS DIVERSES :

a) Dates à retenir

- Le buffet des anciens du village avec remise de colis est envisagé pour le dimanche 23 décembre 2018.
- Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

b) DETR pour travaux à la mairie

Une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour réaliser les travaux d'accessibilité à la mairie est en bonne voie d'aboutir.

c) Taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation pour une partie de la population, qui représente environ 60.000 euros pour la commune, devrait être compensée intégralement selon les informations, même si personne ne sait encore exactement comment.

d) Réseau d'eaux pluviales

Le SIARP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise), sollicité pour cela, devrait s'occuper cet été de remettre en état les portions endommagées du réseau d'eaux pluviales, et d'essayer de canaliser les sources qui jaillissent dans le bas de la rue de Cléry.

e) Nouvelles poubelles

La distribution des nouvelles poubelles, confiée par le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) à la société Plastic Omnium pose des problèmes vu le manque de sérieux de cette société, qui ne respecte pas les termes du marché. La première conséquence est que la distribution des nouvelles poubelles n'est pas encore terminée et que la reprise des anciennes est différée.

f) Trottoirs de la commune

Plusieurs membres du Conseil font état de remontées concernant le mauvais état de certains trottoirs de la commune. Il est indiqué que les trottoirs ne peuvent guère être refaits qu'en même temps que les rues.

g) Chemins communaux

De même, l'état de certains chemins communaux laisse à désirer. Des empiètements ont été constatés et plusieurs sont mêmes entièrement cultivés. Le chemin de la petite Fontaine, joignant Artimont au centre du village doit toujours être remis en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.